

Réunion du Conseil Municipal

du 21 septembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 septembre 2017 à 19h30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu réunion bassins
2. Point des travaux Grande rue du Puy
3. Vente terrain en zone industrielle
4. City stade
5. Mur « Aubelle »
6. Point sur les travaux de voirie et d'assainissement
7. Demandes Les Gagneries et L'Age
8. Divers

Présents : MM. Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Absent excusé : M. René BAILLOT qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Compte-rendu réunion bassins :

Les élus ont rencontré le mardi 19 septembre 2017 les responsables des cabinets de la maîtrise d'œuvre, Oekoumène, VRD'eau et Après la Pluie.

Après discussion, trois solutions sont proposées :

a) Créer un nouveau système indépendant du puits. Le coût est estimé de 30 000 € à 40 000 €. Un geste commercial sous forme d'appui technique est accordé par les maîtres d'œuvre.

b) Végétaliser les bassins.

c) Mandater un expert en assurance.

Cette dernière proposition est retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal. Des devis seront demandés.

2) Point des travaux Grande rue du Puy :

Le cabinet d'architectes Saltus a proposé d'inviter les riverains par groupes pour s'entretenir avec les maîtres d'œuvre et d'ouvrage. Une douzaine était présente, trois ont refusé cette rencontre. Les échanges ont été très constructifs, les remarques et questions prises en compte.

En résumé :

a) La chaussée sera refaite avec un caniveau central,

b) Le sens de circulation a été évoqué,

c) L'harmonisation maximum des frontons est attendue,

d) Un diagnostic de l'ensemble du mur sera effectué par un professionnel,

e) Le chemin de la Gaité (entre la Grande rue du Puy et la rue de la Gaité) sera piétonnier.

Le vendredi 13 octobre 2017 à 10H30, l'Avant Projet Sommaire sera présenté aux élus.

3) Vente terrain en zone industrielle :

L'entreprise ALLEZ souhaite acheter 2000 m² du terrain communal qui jouxte celui dont elle dispose. L'agriculteur qui l'entretient est d'accord. Ce terrain étant en zone industrielle, la commune doit, en premier lieu, le vendre à la Communauté de Communes qui a, depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence économique. Madame le Maire propose le prix de 1,00 €/le m² voté depuis l'origine de la création de la zone industrielle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) City stade :

La subvention de Jeunesse et Sport pour la création d'un citystade de jeux de 20 169,60 € a été revue à la baisse et s'élève dorénavant à 10 000,00 € ce qui porte la part communale à 30 339,12 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de différer cet investissement. Cette subvention reste acquise pour deux ans.

5) Mur « Aubelle » :

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux annule le jugement du Tribunal Administratif de Limoges : le mur appartient au domaine public, la commune le fera donc réparer. Une indemnité de 1 500,00 € devra être versée à monsieur AUBELLE.

6) Point sur les travaux de voirie et d'assainissement :

a) Voirie :

Faubourg Saint Martial : les travaux sur le réseau d'eau interviendront du 2 octobre au 20 octobre 2017. Par contre, le S.D.E.C. pour l'éclairage public, rencontre des problèmes internes et le dossier déposé par la Mairie n'a pas été étudié. Madame le Maire n'en a eu connaissance que mercredi dernier lors de la première réunion de travail. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été avertie plus tôt d'un probable retard de chantier qui se décomposera donc en deux tranches de travaux (octobre et début d'année 2018). Les devis pour les luminaires ont malgré tout été établis : sur filin 7 895,37 €H.T. et sur façade 8 505,89 €H.T. L'éclairage sur filin est retenu à la majorité (11 voix pour et 4 voix contre).

Parking du collègue : il sera goudronné par le S.I.V.O.M. pour un montant de 4 280,40 €H.T.

Point à temps : le reste à réaliser va permettre des retouches et oublis.

b) Assainissement :

Station d'épuration : les travaux débuteront le 4 octobre pour trois jours. Madame le Maire rappelle le prix qui est de 30 408,00 €H.T. dont 10 642,80 € de subvention D.E.T.R.

Route de Barbeyrat et Chemin de la Pouge pour la création du réseau : cinq devis ont été reçus

*SARL PEYROT (Bonnat) = 62 401,00 €H.T.

*SPL 63 (Beauregard-Vendon) = 44 735,00 €H.T.

*S.I.V.O.M. Chambon-Evaux = 40 517,50 €H.T.

*COLAS (La Brionne) = 48 009,12 €H.T.

*EUROVIA (Aubusson) = 45 858,92 €H.T.

Le moins disant est retenu à l'unanimité. Madame le Maire demandera au S.I.V.O.M. d'effectuer les travaux au plus vite.

7) Demandes :

a) Madame Nathalie CARTES souhaite acquérir un chemin de 120 ml environ situé au milieu de ses parcelles. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le prix devra couvrir tous les frais (publication, frais de bornage et commissaire enquêteur).

b) L'Age : monsieur TORRENS, propriétaire à l'Age, souhaite acquérir la parcelle cadastrée section C n°140 qui est un bien de section afin de faire installer un système d'assainissement non collectif. Son voisin utilise un passage de 3 ml de large dans cette parcelle pour accéder à son garage et souhaite continuer à en bénéficier dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de trouver un accord entre les deux familles et de s'assurer que les travaux d'assainissement seront bien programmés avant d'engager la procédure

de vente.

c) Madame Odette DUSSAT, locataire dans le bâtiment communal 12, rue de la Brèche au rez-de-chaussée, demande une isolation de la cave. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, un devis sera demandé.

8) Divers :

a) Ordures ménagères : à partir du 1^{er} janvier 2018, la collecte s'effectuera sur des points à définir où seront installés les containers : un marron pour les ordures ménagères, un jaune pour le tri. Une commission communale est créée pour étudier les emplacements.

b) Courrier de relance du S.D.I.S. : le Président du conseil d'administration du S.D.I.S. demande un financement complémentaire de 1,00 €par habitant, soit, à ce jour, 951,00 €pour financer, par le biais d'un emprunt, un programme de travaux sur les centres de secours (la cotisation annuelle passerait à 33,82 €par habitant soit 32 338,90 €). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

c) Tracteur : dossier en cours. La commission étudie l'achat d'un tracteur d'occasion.

d) Marché de Noël : il est fixé au samedi 9 décembre 2017.

e) Brocante : la commune décide de reverser l'intégralité de la recette des droits de place à l'Office de Tourisme (2 934,00 €).

f) Médecine du travail : changement de prestataire. Le Centre de Gestion assurera, à partir du 1^{er} janvier 2018, les visites médicales pour 95,00 €par visite.

g) Ecole : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert de la compétence « école » à la Communauté de Communes est à l'étude pour notre ancien canton. La commission des délégués de la Communauté de communes vient visiter nos écoles le lundi 2 octobre.

h) L'E.H.P.A.D. a proposé de fleurir un terrain communal. Le montant des achats, revu à la baisse, sera partagé entre les deux fleuristes de Chambon.

i) Un devis et des conseils ont été demandés à un élagueur pour les arbres derrière le cimetière. Le marronnier de l'école maternelle a été cerclé.

j) L'association « Stop Mines » a envoyé un courrier de remerciements pour l'autorisation d'organiser leur journée en août.

k) Un jeune homme souhaite le prêt d'une salle pour donner des cours d'informatique. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

l) Lettres envoyées pour défrichage des parcelles en terrasses : madame LEREVEREND a défriché, madame NORRE attend son fils, madame EASTWOOD répond qu'elle ne peut pas atteindre sa parcelle ; un second courrier lui sera envoyé lui rappelant qu'un droit de passage existe.

m) La Maison de Santé est ouverte depuis le 1^{er} septembre 2017. L'inauguration se fera en même temps qu'à Evaux.

n) Bulletin municipal : la commission se réunira mardi 26 septembre 2017 à 19H00.

o) Madame le Maire propose l'achat de 20 chaises pour 80,00 € à la Dynamo. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

p) Madame le Maire et Monsieur le Maire d'Evau Les Bains ont été invités par la Sous-préfète pour parler de la Creuse lors d'une émission télévisée qui sera diffusée jeudi 26 octobre.

q) Le concassage du barrage du Chat-Cros est en cours. La commune demande 2 000 m3 de matériaux qui seront stockés à La Bessède.

r) Madame le Maire remercie mesdames Isabelle ROUSSILLAT et Suzanne DHUME qui ont arrosé les fleurs de l'école maternelle tout l'été ainsi que madame Danièle PAJOT qui prend en charge « Fernand et Fernande » et qui a peint gracieusement leur grille.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,

Cécile CREUZON

La secrétaire de séance,

Maria DUSSAT